



SNUDI FORCE OUVRIERE 95
Syndicat National des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles
Union Départementale Force Ouvrière
38 Rue d'Eragny
95310 Saint-Ouen l'Aumône
Tél : 01 30 32 83 85 / 06 81 12 76 30 ou snudi.95@free.fr
Fax : 01 34 22 03 18
Site : www.snudifo95.com

REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

Samedi 7 mars 2015
de 9h à 12h

à SAINT OUEN L'AUMONE

à l'UD FO
Salle 201 (1^{er} étage)
38 rue d'Eragny
95310 St Ouen l'Aumône

ordre du jour : rythmes scolaires, carte scolaire, mouvement, permutations, grève interprofessionnelle...

Vous pourrez poser toutes vos questions, apporter tous vos témoignages, déposer vos dossiers, vous syndiquer...

Cette réunion est ouverte à tous les enseignants du primaire (syndiqués ou non).

Les 3h de réunions peuvent être déduites des animations ou conférences pédagogiques et des concertations.

POUR DEDUIRE LES 3 HEURES, IL FAUT PREVENIR VOTRE IEN

Modèle de courrier

Mme/M. l'IEN,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au droit syndical (arrêté d'application du 29 août 2014 et décret 82-447 modifié), je participerai (j'ai participé) à la Réunion d'Information Syndicale (RIS) organisée par le SNUDI-FO 95, le(date)..... de(heures)..... à (lieu).....

Ce temps doit être déduit des 72 heures annualisées obligatoires (concertations, animations ou conférences pédagogiques) prévues par le décret 2008-775 du 30 juillet 2008 (modifié par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013).

Je ne participerai donc pas àdu

Veuillez recevoir, M. /Mme l'Inspecteur/trice, l'expression de mes salutations respectueuses.

SIGNATURE

A l'issue de chaque réunion d'information syndicale,
le SNUDI-FO 95 remet une attestation de présence aux participants.